



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

**AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)**  
**Aux Contribuables de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale/ greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester que lors d'une session qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2023 à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :**

- **Désignation de l'immeuble :**

106 Troisième Rang Sud (lot 4 706 229)

- **Règlement et article en cause :**

Règlement de zonage #266-2021, article 50, 1<sup>er</sup> alinéa

- **Nature des demandes :**

Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'une terrasse couverte à une distance de 5.25 mètres de la ligne de lot avant, soit un empiètement de 4.75 mètres dans la marge de recul avant de 10 mètres.

- **Nature des dérogations :**

La demande contrevient à l'article 50, 1<sup>er</sup> alinéa du Règlement de zonage #266-2021, lequel prévoit que l'empiètement maximal d'une terrasse dans une marge de recul avant est de 1,5 mètres et que donc la terrasse devrait être située à une distance de 8,5 mètres de la ligne de lot avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 13 juillet 2023.**

  
Directrice générale  
Greffière-trésorière